
Adresse de la société populaire d'Orcières (Hautes-Alpes) qui invite la Convention à rester à son poste et lui présente l'état des dons déposés au district d'Embrun, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Orcières (Hautes-Alpes) qui invite la Convention à rester à son poste et lui présente l'état des dons déposés au district d'Embrun, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 339-340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26846_t1_0339_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 26 Floréal An II

(Jeudi 15 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

La séance s'ouvre à onze heures.

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance.

1

L'agent national du district de Ville-sur-Aulne (1) annonce à la Convention qu'il vient d'adresser au représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André, 257 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie, qui, joints à un premier envoi du 14 pluviôse, forment un total de 1 444 marcs.

Insertion au bulletin (2).

[Ville-sur-Aulne, 27 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Nous venons de faire charger à l'adresse de votre collègue Jeanbon Saint-André 257 marcs, 7 onces, 2 gros d'argenterie, lesquels joints à ceux envoyés le 14 pluviôse présentent un total de 1444 marcs. De plus nous avons fait parvenir à la guillotine un de nos diseurs de *Bonnes Messes*. Nos saints d'argent vont se convertir en numéraire: nous avons mis à l'ordre du jour ceux en fer et ils ne tarderont pas à se rendre utiles. »

FENIGAN.

2

Les administrateurs du district de Vitry-sur-Marne (4) écrivent que le décret qui accorde 100 000 liv. de secours provisoire à leurs concitoyens incendiés le 4 floréal, a porté dans leur ame la consolation et les sentimens de la plus vive reconnaissance: il a été proclamé au milieu des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale! Vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) Finistère,auj. Châteaulin.

(2) P.V., XXXVII, 216. B^m, 29 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1086, p. 29.

(4) Marne.

(5) P.V., XXXVII, 216.

[Vitry-sur-Marne, 20 flor. II; Au présid. de la Conv.] (1).

« Le décret de la Convention nationale qui accorde 100.000 liv. de secours provisoire à nos concitoyens incendiés le 4 floréal a porté dans leur âme la consolation et les sentimens de la plus vive reconnaissance. Dans le tems du despotisme où les tyrans et leurs lâches satellites prodiguaient les richesses du peuple et buvaient avec avidité le sang du malheureux, les sollicitations les plus justes n'étaient pas écoutées, l'infortune demeurait sans ressource et maudissait à la porte d'un ministre insolent la promesse d'un secours qui n'était jamais effectué. Aujourd'hui que la justice et la fraternité sont à l'ordre du jour, que le peuple a recouvré ses droits, nous avons porté nos réclamations auprès des représentans de ce peuple de frères et nous avons ressenti les effets de la bienfaisance nationale.

Brave Montagnard, adresse à la Convention les sentimens de notre sensibilité et de notre reconnaissance, dis-lui que les autorités constituées, les Sociétés populaires réunies ont proclamé aujourd'hui son décret bienfaisant et que les cris mille et mille fois répétés ont fait retentir les airs de vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne. »

HERY (agent nat.), FORBY, LELOREAU.

3

La Société populaire d'Orcières (2) invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui présente l'état des dons que les sans-culottes de cette commune ont déposés au district d'Embrun. Ces dons consistent en 66 chemises, 18 paires de bas, 280 liv. en assignats et 56 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 302, pl. 1097, p. 18.

(2) Htes-Alpes.

(3) P.V., XXXVII, 217. B^m, 27 flor. (suppl^t), 29 flor. (suppl^t); J. Sans-Culottes, n° 458; J. Paris, n° 504.

[Orcières, 29 germ. II] (1).

L'amour ardent qui brulle dans le cœur des vrais républicains, animés de zèle de courage aussi ferme que les rochers qui entourent leurs habitations, pour le soutien de la patrie; l'exécution des loix esmanées de la Convention nationale leur dicte l'adresse suivante :

« Citoyen président,

La Société populaire, les sans-culottes de la commune d'Orcières, district d'Embrun, département des Hautes-Alpes, ont fait déposer sur l'autel de la patrie du directoire de leur district : 1° 66 chemises; 2° 18 paires bas; 3° 280 livres en assignats; 4° 56 livres en numéraire, pour servir au besoin le plus urgent de nos braves défenseurs de la patrie.

Ce sont les effets les plus précieux que la Société puisse présenter, attendu qu'on ne perçoit dans cette commune que du blé, seigle et de l'orge.

Tous les individus qui l'habitent, en état de faner sont prêts à sacrifier corps et biens jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de la patrie et invitent la Convention nationale a rester à son poste pour continuer les sublimes opérations dont vous êtes chargés jusqu'à ce que les ennemis de la patrie soient entièrement réduits au néant. S. et F. »

MARCHANT (*présid.*).

4

L'agent national du district de Maure (2) fait connoître la quantité de salpêtre fourni par diverses communes de ce district. Le total est de 5 442 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

Le Comité de surveillance de Montélimar (4) félicite la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a déployées pour assurer le triomphe de la vertu contre les méchants et contre les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Montélimar, 15 flor. II] (6).

« Citoyens représentants,

Vous venez d'extirper la portion gangrenée du corps politique, vous faites frémir ceux que la contagion avait gagnés secrètement. Achevez donc de détruire ce ferment contre-révolutionnaire; que le pur patriotisme soit conservé; que l'âme des bons s'épanouisse, que celle des méchants soit paralysée, que la vertu triomphe avec la République.

(1) C 302, pl. 1086, p. 30.

(2) Ci-devant Ste-Maure, Indre-et-Loire.

(3) P.V., XXXVII, 217.

(4) Drôme.

(5) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 504.

(6) C 302, pl. 1097, p. 19.

Terminez ce si bel ouvrage, dirigez-le jusqu'à la fin pour que de nouveau rien n'en puisse changer le plan.

Restez à votre poste, soyez-y le modèle de toute autorité constituée, comme de toutes les vertus. S. et F. »

MARCEL fils (*présid.*), BLANCHOT (*secrét.*),
CHABAUD [et 18 signatures illisibles].

6

Les administrateurs du directoire du département du Gard écrivent que le représentant du peuple Borie a terrassé l'aristocratie et comblé les vœux des sans-culottes. Ils joignent à leur adresse un état de l'or et de l'argent qu'ils viennent d'envoyer au caissier de l'administration des monnoies, à Paris; or, 7 onces 4 gros 36 grains; argent, 16 marcs 6 onces 1 grain et demi; 17 croix de Saint-Louis, 42 pièces d'or.

Insertion au bulletin (1).

7

La Société populaire de la Roche-Chalais, département de la Dordogne, invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce que, depuis le 20 pluviôse, elle a envoyé au district de Ribérac 553 liv. 10 s. en assignats, 238 liv. en numéraire, 38 paires de bas, 79 chemises, 6 paires de souliers, 3 habits et 5 livres de charpie, provenant des offrandes des communes voisines.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La-Roche-Chalais, 12 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de La-Roche-Chalais, district de Ribérac, département de la Dordogne, pleine de respect et d'admiration pour les sages décrets que vous avez rendus, pour le maintien de la liberté et de l'égalité de la nation française, et surtout de celui par lequel vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour, vous loue et vous remercie de votre active surveillance et de la fermeté avec laquelle vous vous êtes empressés à faire arrêter et punir les conspirateurs, qui par un dernier effort voulaient perdre la République. Nous espérons qu'un aussi grand exemple de sévérité et de justice en imposera pour l'avenir.

Mais, à supposer qu'il se trouvât encore des traîtres assez ennemis d'eux-mêmes et du bien public pour oser conspirer contre notre bonheur commun, nous vous prions de continuer votre énergie et votre courage pour déjouer tous leurs complots; pour cet effet nous vous invitons, dignes Montagnards, de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres

(1) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); *Mess. soir*, n° 636; *J. Matin*, n° 694; *M.U.*, XXXIX, 426; *J. Perlet*, n° 604; *J. Sablier*, n° 1320.

(2) P.V., XXXVII, 217. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); *J. Paris*, n° 504.

(3) C 302, pl. 1086, p. 31.